



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 936**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le règlement suivant :

936 – Règlement décrétant une dépense de 380 000 \$ pour l’acquisition d’une partie du lot 2 780 580;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, en date du 1^{er} mars 2021;

QU’il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU’il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 1^{ER} MARS 2021.

L’assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA